



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

R	
M	
I	
07152622	

BRUXELLES
11-10-2007
Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/10/2007 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise 0450.499.276

Dénomination

en abrégé **B.M.G.**

Forme juridique Société en commandite simple

Siège av. du Château 32/5 à 1081 Koekelberg

Objet de l'acte : TRANSFERT SIEGE SOCIAL ET DEMISSION ET NOMINATION GERANT

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 01/09/2007 décide d'accepter la démission honorable de Monsieur Roger GOOSSENS, av. du Château 32/5 à 1081 Koekelberg (36041309112) comme Gérant et n'aura plus rien à voir avec la société. Cette décision prend effet ce 01/09/2007. **Mr GOOSSENS n'a plus la signature sociale de la société et il ne possède aucune action de la société. Mr GOOSSENS reçoit une décharge totale de son mandat comme gérant à partir de ce jour le 01/09/2007.**

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 01/09/2007 décide aussi d'accepter la nomination de Monsieur VAN BOXELAER Jan (Bogaert 105 à 9260 Wichelen - NN 540818 221 41) comme Gérant statutaire, associé commandité. Ce dernier reprend tous les pouvoirs de représentation de la société dans le cadre de la gestion journalière et aura la signature sociale de la société. Ces décisions prennent effet le 01/09/2007. Chaque part sociale détenue octroie un droit de vote aux assemblées générales. L'assemblée générale ordinaire se tiendra le dernier vendredi de juin à 20H00. Elle statuera notamment sur l'affectation des résultats compte tenu des obligations légales en la matière. Seul le gérant statutaire peut engager la société et s'occuper de la gestion. Seule l'assemblée générale peut nommer ou démettre le gérant. Toute démission du gérant doit être également acceptée par l'assemblée pour être effective. L'associée commanditaire, Mme Christiaens Andrienne, av. du Château 32/5 à 1081 Koekelberg, est remplacée par Mr Van Boxelaer Bert, Bogaert 105 à 9260 Wichelen (né le 07/12/1986).

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 01/09/2007 décide d'accepter le transfert du siège social à 9260 Wichelen, Bogaert 105. Cette décision prend effet le 01/09/2007.

Fait à Wichelen, le 01/09/2007,

VAN BOXELAER Jan,

Gérant,

Mentionner sur la dernière page du Volet BAu recto

Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso

Nom et signature